

**Convention de soutien transrégional pour une
compagnie à rayonnement national et international
pour les années 2022 à 2024**

entre

la Ville de Genève

représentée par Monsieur Sami Kanaan,
conseiller administratif chargé du département de la culture et de la transition numérique

la République et canton de Genève,

ci-après « le canton de Genève »,
représentée par Monsieur Thierry Apothéloz,
conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale

le Centre culturel suisse de Paris

Adresse : 34-38 rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris

N° de SIRET : 429 612 609 00017

Code APE : 9499Z

N° TVA intra-communautaire : association non assujettie

N° de Licences : L-R-22-8662 ; L-R-22-8656

représenté par Monsieur Jean-Marc Diebold, en qualité de directeur,
et Madame Dominique Martin en qualité d'administratrice

le Teatro Sociale Bellinzona - Ente autonomo Bellinzona Teatro

représenté par Monsieur Gianfranco Helbling, directeur,
et Monsieur Paolo Zanchin, délégué à la programmation

ci-après « les instances partenaires de la convention »

et

l'association MadMoiselle MCH,

ci-après « la compagnie »,

représentée par Madame Mélanie Rouquier, présidente
et par Madame Marie-Caroline Hominal, directrice artistique



1. Préambule

Considérant les avantages que peut revêtir une collaboration conjointe en matière de soutien aux créations d'œuvres artistiques, à la diffusion de ces œuvres et à leur accessibilité, les instances partenaires de la convention s'engagent à développer un principe de soutien transrégional bénéficiant à des compagnies actives dans le domaine des arts de la scène, fortement inscrites au sein des territoires de la convention, et faisant valoir un rayonnement national et international.

L'objectif poursuivi est de répondre à l'évolution des conditions de production des compagnies indépendantes sur le territoire romand, de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies et associations qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

La présente convention témoigne de la volonté des instances partenaires de la convention de développer des collaborations à l'échelle transrégionale dans le domaine des arts de la scène.

Les compagnies et les associations partenaires d'une convention de soutien transrégional bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Ce dispositif permet à la compagnie de se projeter et de développer des projets sur une période de trois ans et favorise le travail de médiation, de diffusion et de recherche. Les compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Vu

- La loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B6 05),
- La loi sur la culture, du 16 mai 2013 (C3 05),
- La loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (D1 11),
- La loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2^e train), du 1^{er} septembre 2016 (A2 06),
- Le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales, du 4 juin 2014 (LC 21 195),

Vu

- Les statuts de l'association MadMoiselle MCH, tels qu'approuvés le 17 novembre 2010,

Vu

- Le projet commun des instances partenaires de la convention visant à soutenir une compagnie à rayonnement transrégional, national et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

- Que la compagnie répond aux conditions suivantes :
 - une production régulière de spectacles dans les institutions des régions concernées,
 - une structure d'organisation permanente,
 - l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,

- un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,
- des actions de médiation au sein des territoires,
- des interventions dans le domaine de la formation professionnelle au sein des territoires,

les instances subventionnantes et la compagnie conviennent de ce qui suit :

2. Objet de la convention

La présente convention règle :

- a) le soutien des instances partenaires de la convention en faveur de la compagnie afin de promouvoir son développement artistique, de développer son inscription au sein des territoires de la convention et de favoriser son rayonnement et sa notoriété en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la compagnie pendant la durée de validité de la convention.

3. Engagements des quatre instances subventionnantes

3.1 Engagements financiers

La Ville de Genève s'engage à verser une subvention annuelle de 85'000 francs de 2022 à 2024.

Le canton de Genève s'engage à verser une subvention annuelle de 90'000 francs de 2022 à 2024.

Ces subventions seront versées sous réserve des montants votés par le Grand Conseil et le Conseil municipal lors du vote annuel du budget des collectivités publiques et sous réserve d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Le Centre culturel suisse de Paris s'engage à verser un soutien financier de
12'000 francs minimum en 2022 en fonction des projets
8'000 francs minimum en 2023 en fonction des projets
10'000 francs minimum en 2024 en fonction des projets

Le Teatro Sociale de Bellinzona s'engage à verser une subvention de
7'500 francs en 2022 en fonction des projets
8'000 francs en 2023 en fonction des projets
8'000 francs en 2024 en fonction des projets

Les versements de la Ville de Genève et du canton de Genève seront effectués en deux tranches : 50% de la subvention du canton de Genève et 75 % de la subvention de la Ville de Genève en janvier, 50% de la subvention du canton de Genève et 25% de la Ville de Genève en juillet de chaque année, après remise des comptes de l'année précédente.

Les versements du Centre culturel suisse de Paris seront effectués tout au long de l'année en fonction du planning des projets.

Les versements du Teatro Sociale de Bellinzona seront effectués tout au long de l'année en fonction du planning des projets.

3.1.2 Subventions en nature

Les instances partenaires de la convention peuvent faire bénéficier la compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de réduction sur la location de salles, de

mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, d'emplacements d'affichage, etc. La valeur de tout apport en nature qui serait accordé est indiquée à la compagnie par les instances partenaires de la convention et doit figurer dans l'annexe de ses comptes.

3.2 Réserves

Les instances partenaires de la convention accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies de danse ne subissent pas de réduction pendant la durée de la convention. Toute réduction du budget d'une partie subventionnante peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.

En ce qui concerne le canton de Genève, l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (art.25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Il n'y a pas de garantie solidaire des instances partenaires de la convention quant au montant total des subventions attribuées à la compagnie.

4. Engagements de la compagnie

4.1 Base

Le projet artistique de la compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. En annexe 3, le plan financier triennal sert de base pour les sommes versées par les instances partenaires de la convention.

4.2 Productions

Durant la période de validité de la convention, la compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public à Bellinzona, à Paris et à Genève.

La compagnie s'engage à effectuer un travail de médiation sur le territoire du Teatro Sociale et à développer des échanges avec les partenaires du Centre culturel suisse hors les murs. Dans la mesure du possible, elle s'engage, par ailleurs, à développer des activités de médiation à Genève.

La compagnie doit présenter ses productions en Suisse et à l'étranger.

4.3 Tournées

La compagnie s'efforcera de se produire à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents hors du territoire concerné par la présente convention. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention. Les instances partenaires de la convention tiendront par ailleurs compte de la spécificité des œuvres présentées et des lieux d'accueil.

4.4 Bénéficiaire directe

La compagnie est la bénéficiaire directe de ces subventions. A ce titre, elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

4.5 Autres sources de financement

La compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des instances partenaires de la convention.

La compagnie s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, etc.).

4.6 Excédent et déficit

Au terme de l'exercice comptable, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.8 est comptabilisé au bilan dans les fonds propres de l'entité, dans un compte intitulé « Résultat période 2022-2024 ».

La compagnie conserve 48% de son résultat cumulé bénéficiaire. Le solde est réparti entre le canton et la Ville de Genève au prorata de leur financement, sous réserve des dispositions de l'alinéa 3.

A l'échéance de la convention et pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le canton et la Ville de Genève procèdent à l'analyse de la situation financière de l'entité et à la détermination de l'éventuel montant à restituer. Ils peuvent renoncer à une partie du résultat leur revenant en application des critères de l'article 19, alinéas 2 et 3 du RIAF.

Le canton et la Ville de Genève notifient à l'entité la décision relative à la restitution du résultat en fonction des seuils fixés à l'article 20, alinéas 3 et 4 du RIAF.

A l'échéance de la convention, la compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

4.7 Echanges d'informations et suivi de la convention

Au mois de novembre de chaque année, la compagnie remet son projet pour l'année à venir (de janvier à décembre) aux instances partenaires de la convention.

Le projet contient les éléments suivants:

- objectifs de développement artistique ;
- programme de la prochaine saison (productions, reprises, tournées, autres activités) ;
- budget d'exploitation et budget de tournées ainsi qu'un plan de financement.

Les partenaires de la convention se rencontreront au printemps 2023 pour un échange d'informations. Chaque partie s'engage à communiquer aux autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité pour la compagnie de fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les instances partenaires de la convention qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

4.8 Rapport d'activité et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard à la fin du mois de mars de l'année suivante aux instances partenaires de la convention. Il comprend les éléments suivants :

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée;
- nombre de représentations en Suisse et à l'étranger (les détails concernant les lieux, le nombre de spectateurs, les cachets seront rapportés sur un formulaire prédéfini, cf. annexe 5) ;
- énumération des principales évolutions et modifications;
- comptes annuels présentés et révisés en conformité avec la directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées;
- tableau de bord (cf. annexe 4) ;

- dossiers de presse;
- attestation AVS récente.

4.9 Gestion du personnel

La compagnie est tenue d'observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales.

La compagnie s'engage à respecter le principe de l'égalité entre les genres et à l'intégrer à tous les niveaux de la gestion des ressources humaines.

La compagnie s'engage à mettre en place des mesures - notamment celles exigées par le Service culturel de la Ville de Genève depuis janvier 2022 et par le canton de Genève (les documents idoines seront transmis ultérieurement) - visant à lutter contre les discriminations et le harcèlement sexuel et moral et à en assurer le suivi.

L'ensemble favorise la représentation équilibrée des genres, la diversité et la non-discrimination dans ses différentes activités et ses pratiques institutionnelles

La compagnie s'engage à respecter les recommandations du Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS) en matière de salaire.

Elle s'engage par ailleurs à assurer toutes les personnes qu'elle engage auprès des assurances sociales (AVS/AI), accidents, chômage et prévoyance professionnelle, et à établir des décomptes à l'intention de celles-ci. Pour le personnel employé pour une durée indéterminée, une prévoyance vieillesse de type LPP est obligatoire. Pour le personnel employé sur une période de durée déterminée, une prévoyance vieillesse LPP dès le premier jour de travail et respectivement le premier franc gagné devrait être contractée. Font exception les personnes engagées à titre d'indépendant pour lesquelles l'employeur devra néanmoins obtenir de l'intéressé-e le certificat d'indépendant délivré par l'AVS.

4.10 Développement durable

La compagnie veillera, dans sa gestion, à respecter au mieux les principes du développement durable.

4.11 Révision

De par l'aide qu'elles octroient à la compagnie, les instances partenaires de la convention se réservent le droit de faire procéder par leurs services à la vérification de l'utilisation des subventions accordées.

4.12 Promotion des activités

La compagnie s'engage à faire figurer de manière très visible sur tous les documents promotionnels produits par elle et/ou les organisateurs concernés par ses activités la mention "MadMoiselle MCH association / Marie-Caroline Hominal est au bénéfice d'une convention de soutien transrégional avec la Ville de Genève, la République et canton de Genève, le Centre culturel suisse de Paris et le Teatro Sociale Bellinzona". Les logos et armoiries des instances partenaires de la convention doivent également y figurer.

Dans le cadre de leurs actions de communication, les instances partenaires de la convention s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la compagnie.

5. Évaluation

Début 2024, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des exercices 2022 et 2023 ainsi que des éléments connus de 2024. Le rapport d'évaluation sera terminé au plus tard fin mars 2024. Il servira de référence à la décision concernant un éventuel renouvellement de la convention.

L'évaluation sera menée conjointement par les instances partenaires de la convention et la compagnie.

Elle portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention :

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires;
- le respect des objectifs fixés à la compagnie (objectifs artistiques et travail de sensibilisation) ;
- le respect du plan financier triennal;
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'évolution de la compagnie;
- l'atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord (cf. annexe 4).

L'évaluation tiendra également compte des contextes économique, sanitaire et artistique au niveau cantonal et communal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

6. Durée et renouvellement

La convention signée par les parties est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

La décision définitive portant sur la conclusion d'une éventuelle nouvelle convention sera prise avant fin avril 2024. Le renouvellement d'une convention se décide à l'unanimité.

7. Résiliation de la convention

La convention peut être dénoncée sur demande d'un des partenaires avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, conformément aux bases légales et réglementaires relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée prorata temporis.

La convention peut être dénoncée si la compagnie déplace son siège social dans une autre commune ou un autre canton que ceux concernés par la présente convention.

La convention devient caduque à compter de la date où la compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées prorata temporis.

Les instances partenaires de la convention ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien régional ou de la résilier avant terme sous réserve des dispositions financières qui ne peuvent être modifiées. La même chose vaut si l'évaluation intermédiaire (printemps 2023) montre que les bases de la convention ne peuvent être respectées ; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable.

Fait à Genève, à Paris et à Bellinzona le 23 mars 23 en cinq exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :



Sami Kanaan
Conseiller administratif chargé du département de la culture et de la transition numérique

Pour la République et Canton de Genève



Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale

Pour le Centre culturel suisse de Paris :

Centre culture/suisse. Paris
32-38 rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris www.ccsparis.com
T+33 (0)1 42 71 44 50
Siret 429612009 00017

Jean-Marc Diébold
Le CCS est une antenne de Pro Helvetia,
l'association suisse pour la culture.



Dominique Martin
Administratrice

Pour le Teatro Sociale de Bellinzona :



Gianfranco Helbling
Directeur



Paolo Zanchin
Délégué à la programmation

Pour MadMoiselle MCH association / Marie-Caroline Hominal :



Marie-Caroline Hominal
Directrice artistique



Mélanie Rouquier
Présidente de l'association

Annexe 1 : Adresses et contacts

Pour la Ville de Genève : Coré Cathoud Conseillère culturelle Service culturel de la Ville de Genève Case postale 6178 1211 Genève 6 022 418 65 05 core.cathoud@ville-ge.ch	Pour le canton de Genève : Thylane Pfister Conseillère culturelle Office cantonal de la culture et du sport Chemin de Conches 4 1231 Conches 022 546 66 82 thylane.pfister@etat.ge.ch
Pour le Centre culturel suisse de Paris : Jean-Marc Diébold Directeur Rue des Francs Bourgeois 32 75003 Paris 06 45 74 86 54 jmdiebold@ccsparis.com	Pour le Teatro Sociale Bellinzona Ente autonomo Bellinzona Teatro : Gianfranco Helbling Directeur Piazza Governo 11 6500 Bellinzona 079 374 11 08 helbling@teatrosociale.ch
Pour MadMoiselle MCH association / Marie-Caroline Hominal: Marie-Caroline Hominal Rue Racine, case postale 248 1211 Genève 8 077 458 94 07 prodmch@madmoisellemch.com	

Adresses pour les logos :

- Ville de Genève : www.geneve.ch
- Canton de Genève : www.ge.ch
- Centre culturel suisse de Paris : lturbat@ccsparis.com
- Teatro Sociale de Bellinzona : helbling@teatrosociale.ch

Compte :

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

MadMoiselle MCH Association
CCP: 14-390681-9
IBAN: CH08 0900 0000 1439 0681 9
SWIFT/BIC: POFICHBEXXX
Postfinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Bern

Annexe 2 : Projet artistique 2022-2023-2024

MADMOISELLE MCH ASSOCIATION

Rue Edouard Racine, Case postale - 1211 Genève 8 // prodgmch@madmoisellemch.ch // +41 (0)774 589 407

Mesdames, Messieurs les membres de la commission,

J'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui un projet de convention de soutien conjoint quadripartite pour la période 2022-2024.

Ce partenariat exceptionnel réunit aux côtés de la Ville de Genève, le Canton de Genève, le Teatro Sociale de Bellinzona et le Centre Culturel Suisse de Paris.

Il s'agirait, à ma connaissance, de la première convention de soutien à la fois intercantonale et internationale.

Cette association inédite vient tout d'abord confirmer mon attachement au territoire genevois dans lequel j'ai installé mon travail et trouvé des appuis fidèles et solides. Elle marque également ma volonté de faire rayonner mon travail à partir de ce point d'ancrage : en créant un pont avec le Tessin et tout particulièrement Bellinzona où j'ai déjà noué des liens depuis 2013, de même qu'avec le Centre Culturel Suisse de Paris qui me fera bénéficier à la fois d'une visibilité dans la capitale de l'hexagone et de son réseau à l'échelle de la France lors de son « hors-les-murs » en 2022 et 2023.

L'acceptation de ce projet de soutien quadripartite serait la reconnaissance de cette dynamique de rayonnement à multiples échelles, qui est déjà celle de ma compagnie et que je souhaite amplifier ces prochaines années grâce à cette convention.

La crise du Covid-19 a remis en perspective les conditions de production et de diffusion de mes pièces. Dans ce contexte, la convention est un outil de gestion qui permet de monter les projets et les tournées en dehors d'une économie toujours précaire et de mieux planifier l'activité.

J'ai imaginé ce projet de convention sur la base d'une subvention globale annuelle pour la création et la diffusion de 175'000 francs. S'y ajoute pour la Ville de Genève la poursuite de la mise à disposition de l'atelier d'artiste dont je bénéficie depuis 2018, outil indispensable aujourd'hui à mon travail artistique.

En sollicitant un premier conventionnement en 2017 pour la période 2018-2020, j'avais émis le souhait que ce tremplin « m'emmène ailleurs dans ma création artistique, me permette de renforcer ma présence à Genève et dans le monde et de viser d'associer ma compagnie à un lieu à Genève, en Suisse ou en France voisine » : cette occasion s'offre aujourd'hui à moi avec ce nouveau projet pour 2022-2024.

J'espère que celui-ci retiendra toute votre attention.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'informations et vous prie de recevoir, chers membres de la commission, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Caroline Hominal
Genève, le 18 juin 2021



www.madmoisellemch.com

MADMOISELLE MCH ASSOCIATION

Rue Edouard Racine, Case postale - 1211 Genève 8 // prodmmch@madmoisellemch.ch // +41 (0)774 589 407

Projet de convention quadripartite 2022-2024

Canton de Genève

Ville de Genève

Teatro Sociale de Bellinzona

Centre Culturel Suisse de Paris

CONTEXTE

Nous formulons aujourd'hui un projet de convention de soutien conjoint inédit qui associe le Canton de Genève, la Ville de Genève, le Teatro Sociale de Bellinzona et le Centre Culturel Suisse de Paris. Ce partenariat favorisera le rayonnement intercantonal et international de la compagnie Marie-Caroline Hominal, en créant un pont avec le Tessin et en bénéficiant du « hors-les-murs » du Centre Culturel Suisse de Paris.

Le système du conventionnement garantit une forme de stabilité à moyen terme, ce qui est sécurisant dans un secteur et une époque particulièrement mouvants.

La fin du conventionnement dont nous avons bénéficié de 2018 à 2020 s'est avéré, avec le recul, plutôt stimulant, en nous poussant à chercher de nouveaux partenaires. Depuis 2013, une fidélité s'est établie avec le Teatro Sociale et le CCS : il s'est avéré évident d'entamer une discussion avec ces lieux singuliers. Ce double partenariat nous permettra de faire rayonner encore mieux nos projets de Genève vers la Suisse italienne et vers l'international.

Ce nouveau projet de convention s'ancre dans le territoire genevois où nous avons trouvé des soutiens forts et durables. Ainsi l'ADC – Pavillon de la danse sera à nouveau un partenaire majeur qui accueillera des reprises de spectacles ainsi que la création de la dernière pièce du triptyque *Hominal / XXX*. Nous sommes également en discussion avec le festival de la Bâtie qui accompagne le travail de la compagnie depuis 2010.

Nous continuerons de faire des propositions en termes de médiation à Genève, grâce à des contacts réguliers avec la HEAD, les Rencontres Professionnelles de Danses ou bien le CFC Danse avec lequel nous avons repris la discussion (qui n'avait pas donné de résultat concret lors de la période de conventionnement 2018-2020).

Un projet de rayonnement à de multiples échelles

Dès la fin 2020, nous avons commencé à échanger avec le Teatro Sociale de Bellinzona et le Centre Culturel Suisse de Paris, dont chaque directeur, Gianfranco Helbling au Teatro Sociale et Jean-Marc Diebold au CCS s'est montrés très enthousiastes. Nous avons imaginé, ensemble, un programme à la fois commun aux deux lieux, pour construire une stratégie de création et de diffusion cohérente, mais également adaptée aux particularités de chacun, de leurs territoires et publics respectifs.

Ainsi, le projet décliné au CCS sera particulièrement axé sur le soutien à la création et à la diffusion des spectacles à l'échelle de la France. En effet, le CCS sera en travaux de la mi-2022 à mi-2024, et fonctionnera « hors les murs » en tissant des projets avec différents partenaires dans plusieurs villes françaises (Lyon, Dunkerque, Maubeuge...) : cela permettra de faire rayonner les projets soutenus et

de faire découvrir le travail à un public et des programmeur.ice.s qui ne connaissent pas encore le travail de Marie-Caroline Hominal.

Avec le Teatro Sociale de Bellinzona, nous avons imaginé créer des spectacles in situ, en incluant des acteur.ice.s locaux, et proposer des temps de résidence associés à des actions de médiation avec le public professionnel tessinois. Hormis la présentation de spectacles sur le plateau de ce magnifique théâtre à l'italienne, seront en effet conçus des projets inédits pour le festival Territori dans d'autres sites de la ville, comme ses parcs ou ses châteaux. Le projet vise également à irriguer la région tessinoise en imaginant des collaborations entre le Teatro Sociale et d'autres institutions comme le musée Villa dei Cedri de Bellinzona mais aussi l'Ecole Dimitri, des festivals ou musées situés plus loin dans le canton.

Ces différentes échelles dans lesquelles se déclinera le projet de convention ont pour objectif commun le rayonnement des projets à partir du même point d'ancrage : Genève.

La construction de ce nouveau projet de convention arrive alors que la reprise s'amorce enfin pour le secteur des arts et de la culture. La perspective de ce quadruple partenariat avec le Canton de Genève, la Ville de Genève, le CCS de Paris et le Teatro Sociale de Bellinzona nous offre la possibilité de se projeter sur les prochaines années. Si des pistes et des étapes sont déjà définies avec chacun, nous inventerons ensemble le chemin de notre collaboration au fur et à mesure que nous avancerons, nous nous adapterons aux circonstances, aux territoires, aux envies : nous nous en réjouissons d'avance.

Aperçu de l'année en cours diffusion / 2021

16-17-18 février :	workshop RP Genève (CH)
1-5 mars :	workshop dans le cadre du module "Performance Space Performance Stage" Hochschule der Künste Berne (CH)
11 mars :	Duchesses Bonlieu Scène nationale – Annecy (FR) ANNULÉ
12-16 avril :	workshop HEAD Genève (CH)
18-30 avril (online) :	vidéo <i>Public Art</i> festival ARÉ – Erevan (ARM)
24 avril :	Duchesses au MAH – Genève dans le cadre du festival Antigai (CH) ANNULÉ
6-9 mai :	<i>Le Cirque Astéroïde</i> Fête de la danse (4 villes de Suisse) REPORTÉ
8 mai :	<i>Le Cirque Astéroïde</i> – Lausanne, Fête de la danse en collaboration avec le Théâtre de Vidy
29-30 mai :	<i>Hominal/Xaba</i> Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-St-Denis à la MC93 Bobigny (FR)
3 juin :	<i>Hominal/Xaba</i> festival Legs – La Raffinerie Bruxelles (BE)
7-8 juin :	<i>Hominal/Xaba</i> Pavillon noir – Aix-en-Provence (FR) REPORTÉ
24-27 juin :	<i>Sugar Dance</i> Arsenic – Lausanne (CH)
10-11 juillet :	<i>Pièce en forêt</i> festival de la Cité – Lausanne (CH)

17 juillet-26 sept. : *Eureka c'est presque le titre* tournée Museum Tinguely AHOY
 17 juil. centre Pompidou Paris (FR), 29 juil. Royal Academy of Arts Anvers (BE), 4 août
 Bonnefantenmuseum Maastricht (NL), 8 août Stedelijk Museum Amsterdam (NL), 17 août Musiktheater
 im Revier Gelsenkirchen (DE), 20 août Wilhelm Lehmbruck Museum Duisbourg (DE), 25 août
 Kunstmuseum Krefeld (DE), 28 août Zero Foundation Düsseldorf (DE), 8 sept. Frankfurter Kunstverein
 Frankfurt (DE), 14 sept. Kunsthalle Mannheim (DE), 24-26 sept. Museum Tinguely Bâle (CH)

octobre : 鸡同鸭讲 / Suites pour smartphone et voix (création avec Er Gao) - festival
 Croisements, Chine (CN)

octobre : *Le triomphe de la renommée* (film) + *Parad/isiaque* - Teatro Sociale Bellinzona (CH)

nov.-déc. : Senior Fellowship au Svizzero Istituto - Rome (IT)

Pièces chorégraphiques et performances 2008-2021

<i>Fly Girl</i>	(2008)
<i>Opus 69</i>	(2009)
<i>Duchesses</i>	(2009)
<i>Yaksu Exit Number 9</i>	(2010)
<i>Voice Over</i>	(2011)
<i>Patricia Poses By The Pop Machine</i>	(2011)
<i>BAT</i>	(2012)
<i>Two Birds at Swim, At Birds Two Swim, At Two Birds Swim</i>	(2012)
<i>Froufrou</i>	(2013)
<i>Le Triomphe de la Renommée</i>	(2013)
<i>Silver</i>	(2013)
<i>Ballet</i>	(2014)
<i>Where's the MC</i> (radio live talk show)	(2015)
<i>Taxi-Dancers</i>	(2016)
<i>ONE</i>	(2017)
<i>Hominal / Öhm</i>	(2018)
<i>Le triomphe de la renommée</i> (film)	(2018)
<i>Grrrrrrrr</i>	(2018)
<i>Hominal / Xaba</i>	(2019)
<i>Parad/isiaque</i>	(2019)
<i>Le cirque astéroïde</i>	(2020)
<i>Fragment</i>	(2020)
<i>Sugar Dance</i>	(2020)
<i>Pièce en forêt</i>	(2021)
<i>Eurêka, c'est presque le titre</i>	(2021)

PROJET DE CONVENTION 2022-2024

Les créations à Genève

Les créations imaginées pour la durée de cette convention auront lieu à Genève, où Marie-Caroline Hominal vit et travaille et où la compagnie bénéficie d'une reconnaissance certaine et de partenaires fidèles.

Depuis 2015, date à laquelle Marie-Caroline a entamé la recherche autour de la notion d'auteur et les sources de créativité, et qui a été le début du travail pour la première pièce de la série *Hominal/Öhm*, elle a réalisé plusieurs projets en lien avec cette thématique. Cela a permis de lancer plusieurs pistes. Ces différents projets sont intenses et inspirants et lui donnent la possibilité de provoquer positivement sa méthode de travail. Ils la nourrissent par la collaboration, la réflexion et la confrontation avec la ou les artistes invité.e.s.

En 2022, Marie-Caroline finalisera l'édition *Auteur.e*, une brochure faite de citations qu'elle a dirigée lors de la création *Hominal/Öhm* à Vidy en 2018. Pour cela, un travail avec de nombreuses personnes va être lancé. Il s'agit de rencontres, d'interrogations, d'interviews autour de la notion d'auteur.e.

Qui est l'auteur de cette danse, de ce crime, de ce bordel, de ces mots ? Capable l'auteur ? Coupable l'auteur ? De quelle autorité ressort l'auteur, de quel droit ? De sa hauteur ? De sa maîtrise, de la maîtrise de son sujet ? De sa liberté, de son ambivalence ? Qui est l'auteur, la tête, le corps ? L'homme, la femme ? Le sujet, l'objet ? L'auteur, l'auteure, l'autrice, l'autre ? L'auteur est-il le créateur ? Qui n'est pas auteur ? *É. Fantozzi (tiré de l'édition Auteur.e)*

En 2023, Marie-Caroline réalisera la dernière pièce du triptyque, qui bouclera la série : *Hominal/Öhm* (2018), *Hominal/Xaba* (2019), *Hominal/XXX* (2023).

Dans cette pièce, elle creusera encore ses sujets de prédilection que sont la recherche autour des notions d'identités et de transformations, la construction d'un espace de projection qui stimule l'imaginaire du spectateur, en utilisant différents médiums : vidéo, voix, musique, danse bien sûr. Elle est encore en réflexion sur l'artiste invité.e.

Nous souhaiterions proposer en 2024 le triptyque dans différents lieux, à Genève et Lausanne ; nous pensons à des festivals comme la Bâtie pour accueillir ce genre de projet qui réunirait les trois pièces sur un week-end. La brochure *Auteur.e* serait également présentée lors de ce focus qui marquerait ainsi la conclusion du cycle de recherche sur la thématique de l'auteur. Ce projet est encore en cours de réflexion et de discussion.

Nous aimerions aussi réaliser en 2024 un projet de médiation sous la forme d'une invitation à créer le spectacle de fin d'année d'une école de danse : ce pourrait être le CFC, le Ballet Junior de Genève ou une autre école de formation artistique. Les échanges viennent de seulement de commencer notamment avec le CFC, le projet reste donc à construire.

Enfin, la reprise de *Pièce en forêt* (2021) est en cours de discussion à Genève, ce qui ferait sens car la distribution réunit 13 danseur.se.s genevois.e.s. Des reprises du spectacle sont également prévues hors du territoire genevois et nous souhaitons proposer aux lieux invitant la pièce de trouver des danseur.se.s sur leur territoire pour la moitié de la distribution. Cela permettra d'alléger les coûts de tournée mais également de développer un ancrage local. Ces reprises sont ainsi prévues avec le CCS (sur une plage du Nord de la France) et le Teatro Sociale (dans le parc de la Villa dei Cedri).

Déclinaisons du projet au Teatro Sociale Bellinzona

Résidence et projets in situ

- Résidence pour la reprise de *Pièce en forêt* pour le festival Territori / mai-juin 2022
- Résidence d'écriture et tournage de séquences filmées pour la création *Hominal / XXX* à l'automne 2022 et pour la création d'un projet in situ pour les 25 ans de la réouverture du théâtre
- Résidence pour la création de projets in situ à définir en 2023-2024

Un hébergement est possible à l'appartement de la Villa dei Cedri, pour 2 ou 3 personnes.

Diffusion

- octobre 2021 : projection du film *Le triomphe de la renommée* et performance *Parad/isiaque* en ouverture de saison du théâtre
- mai 2022 : *Le Cirque Astéroïde* dans le cadre de la Fête de la Danse
- 2023 : *Hominal / XXX*

Médiation

- Nous proposerons dès 2022 un workshop pour des interprètes professionnels locaux et plus tard, si les discussions aboutissent, un workshop à l'Ecole Dimitri, située à Verscio (à environ 30 minutes de Bellinzona).

Déclinaisons du projet au Centre Culturel Suisse Paris

Résidence

- Résidence d'écriture et tournage de séquences filmées à la Becque pour la création *Hominal / XXX* à l'automne 2022
- Résidence de création pour la création *Hominal / XXX* aux Subsistances de Lyon janvier 2023 (à confirmer)

Diffusion

- Janvier 2022 : *Euréka, c'est presque le titre* au CCS – Paris avant travaux
- Mars 2022 : co-accueil de *Sugar Dance* en partenariat avec le Théâtre de Vanves
- Mai 2022 : *Le cirque astéroïde* à Maubeuge, en partenariat avec le festival Via
- Automne 2022 : reprise de la *pièce en forêt* sur une plage en partenariat avec la Scène Nationale de Dunkerque
- Janvier 2023 : co-accueil de *Duchesses* aux Subsistances à Lyon
- Printemps 2023 : reprise de *Pièce en forêt* ou performance *Le cirque astéroïde* à Bordeaux

Médiation

Ponctuellement, des workshops pourront être imaginés avec les partenaires du CCS, cette partie du projet n'est pas encore établie, elle s'appuiera sur la diffusion des pièces.

Autres éléments pour la diffusion 2022-2024

Nos partenaires genevois continuent de soutenir le travail.

Le partenariat déjà ancien avec l'ADC - Genève va se poursuivre avec le Pavillon de la danse qui a confirmé sa volonté de soutenir le travail futur (cf lettre de Anne Davier).

Ont été évoqués des représentations de *Pièce en forêt* sur le parvis du Pavillon, la coproduction de la création *Hominal / XXX*, et l'accueil de la performance *Eureka c'est presque le titre* en partenariat l'association Arta Sperto dans le cadre de Dance First, Think Later.

Le Musée d'Art et d'Histoire de Genève accueillera le duo *Duchesses* en mai 2022.

D'autres collaborations verront vraisemblablement le jour avec d'autres lieux et festival genevois, notamment le festival de la Bâtie.

En Suisse, nous espérons surtout tisser de nouveaux liens dans le Tessin grâce au projet mené à Bellinzona, mais nous ne limiterons pas à cette région : nous continuerons à tisser des liens avec la Suisse alémanique (Kaserne et musée Tinguely à Bâle, Tanzhaus et Gessnerallee à Zürich notamment). Zürich étant à 1h30 de Bellinzona en train, nous ne manquerons pas d'occasions d'inviter des professionnels zurichois.

Le Théâtre Vidy - Lausanne reste un interlocuteur privilégié, il sera coproducteur de la dernière pièce du triptyque *Hominal / XXX*.

Nous souhaitons relancer la diffusion à l'international mise à mal par la pandémie, en nous appuyant tout d'abord sur le réseau français que va ouvrir le partenariat avec le CCS, et le réseau italien en lien avec la présence au Tessin. Nous allons également poursuivre les contacts avec la Belgique (Charleroi danse qui a accueilli *Hominal / Xaba* en juin 2021), les Pays-Bas et l'Allemagne (suite à la tournée avec le musée Tinguely à l'été 2021). Au-delà de l'Europe, nous reprendrons les échanges avec la Chine, les USA, l'Amérique du Sud.

Hominal / Xaba (2019) devrait être jouée en Afrique du Sud et au Mozambique début 2022.

Espace de travail

Le bail du bureau installé depuis 2018 aux Saules et utilisé pour le travail administratif arrive à échéance fin 2021, nous devons donc chercher un nouvel espace. Idéalement, nous aimerions le trouver au sein des espaces partagés de la coopérative Ressources Urbaines, car nous soutenons cette démarche et cela nous permet aussi de rencontrer des associations, artistes, artisan.e.s genevois.e.s inspirant.e.s.

L'atelier à la rue de Lausanne dont bénéficie Marie-Caroline est un outil indispensable pour son travail artistique : c'est là qu'elle travaille sur tous ses projets.

Administration et effectif

Depuis 2018, nous avons constitué une équipe de confiance.

Avec Emilie Marron, nous travaillons main dans la main pour monter les projets en termes de financement, production, diffusion.

Gonzague Bochud assure la gestion comptable et en partie administrative avec Emilie.

Depuis 2019, une assistante artistique travaille aux côtés de Marie-Caroline sur différents projets : cela représente un poste à 20% à l'année.

Nous allons à nouveau proposer un poste pour la régie générale et la direction technique des différents projets artistiques (entre 20 et 30%), poste vacant depuis septembre 2020. L'articulation de ces postes et leur pérennisation permettent de poursuivre de la structuration de la compagnie. Mélanie Rouquier, présidente de l'association, porte un regard régulier et pertinent sur les projets et la gestion de la structure.

ACTIVITÉS PRÉVISIONNELLES 2022 / 2023 / 2024

2022

Tournées des pièces
Résidences de création *Hominal / XXX*
Travail d'écriture sur la brochure Auteur.e.

Pièces en tournée

Pièces au répertoire, à savoir : *Eureka c'est presque le titre*, *Pièce en forêt*, *Sugar Dance*, *Le Cirque astéroïde*, *Hominal/Xaba*, *Hominal/Ohm*, *Duchesses*, *Le triomphe de la renommée* (performance et film), *Where's the MC*, *ONE*, *Paradisiaque*
La reprise d'autres pièces n'est pas exclue, en fonction des opportunités.

Tournée 2022 en cours de confirmation :

Hiver 2022

- Workshop professionnels Bellinzona (1 semaine)
- Workshop CFC danse – Genève (en discussion)

Janvier 2022

- *Eureka, c'est presque le titre* au CCS-Paris

Février 2022

- *Hominal/Xaba* tournée Afrique du Sud – Mozambique

Mars 2022

- *Sugar Dance* au festival Artdanthé - co-accueil CCS / Théâtre de Vanves

Mai 2022

- 5 mai : *Duchesses* au Musée d'Art et d'Histoire de Genève
- 10-15 mai : Fête de la Danse *Le Cirque Astéroïde* report des 3 villes prévues en 2021 + Bellinzona
- *Le cirque astéroïde* à Maubeuge - CCS en partenariat avec le festival Via

Juin 2022

- *Pièce en forêt* au Festival Territori - Bellinzona, dans le parc de la Villa dei Cedri : reprise avec 6 interprètes locaux

Septembre 2022

- *Eurêka, c'est presque le titre* au Pavillon de la danse – Genève en partenariat avec Arta Sperto dans le cadre de Dance First, Think Later

Octobre 2022

- *projet in situ* pour les 25 ans de la réouverture du Teatro Sociale - Bellinzona
- *Hominal / XXX* résidence de création à Bellinzona

Automne 2022

- *Hominal / XXX* résidence de création à la Becque, à l'invitation du CCS
- *Pièce en forêt* à Dunkerque : reprise sur la plage avec interprètes locaux - CCS en partenariat avec la Scène Nationale (à confirmer)

2023

Création

Hominal / XXX au Pavillon de la danse - Genève

Pièces en tournée

Première de *Hominal / XXX* + tournée, et pièces au répertoire, à savoir :

Eureka c'est presque le titre, *Pièce en forêt*, *Sugar Dance*, *Le Cirque astéroïde*, *Hominal/Xaba*, *Hominal/Öhm*, *Duchesses*, *Le triomphe de la renommée* (performance et film), *Where's the MC*, *ONE*, *Parad/isiaque*

La reprise d'autres pièces n'est pas exclue, en fonction des opportunités.

Tournée 2023 en cours de confirmation :

Janvier 2023

- *Hominal / XXX* résidence de création et/ou avant-première à Lyon - CCS en partenariat avec les Subsistances (à confirmer)
- *Duchesses* à Lyon, en partenariat avec les Subsistances

Février-mars 2023

- *Hominal / XXX* Pavillon de la danse - Genève
- *Hominal / XXX* Théâtre Vidy Lausanne
- *Hominal / XXX* Bellinzona

Mai-juin 2023

- Résidence – workshop avec artistes locaux pour *projet in situ* Festival Territori Bellinzona
- *Pièce en forêt* : reprise avec interprètes locaux - CCS en partenariat avec un festival français (en discussion)

Été 2023

- Représentations de *Hominal/ XXX* festival Ipernatural, Central Fies – Dro (IT) (en discussion)

Automne 2023 :

- *Pièce en forêt* : avec interprètes locaux - CCS en partenariat avec un festival français (en discussion)

2024

Création

Présentation finale de la recherche sur l'auteur (triptyque + brochure – en réflexion)
Spectacle de fin d'année d'une école de danse ou d'art de Genève (en discussion)

Pièces en tournée

Pièces au répertoire, à savoir : *Hominal / XXX*, *Eureka c'est presque le titre*, *Pièce en forêt*, *Sugar Dance*, *Le Cirque astéroïde*, *Hominal/Xaba*, *Hominal/Öhm*, *Duchesses*, *Le triomphe de la renommée* (performance et film), *Where's the MC*, *ONE*, *Paradisiaque*
La reprise d'autres pièces n'est pas exclue, en fonction des opportunités.

Tournée 2024 en cours de confirmation :

Hiver 2024

- Résidence d'écriture *édition Auteur.rice*, Bellinzona
- Workshop à l'Ecole Dimitri, Verscio (en discussion)
- Présentation du triptyque *Hominal / Öhm*, *Hominal / Xaba*, *Hominal / XXX* et brochure *Auteur.rice*, lieu(x) à confirmer

Juin 2024

- Résidence pour *projet in situ* au Festival Teritori, Bellinzona

www.madmoisellemch.com

A qui de droit

Genève, le 8 juin 2021

Objet : Marie-Caroline Hominal et l'ADC

Madame, Monsieur,

Marie-Caroline Hominal est une artiste que l'ADC soutient avec conviction depuis de nombreuses années. Nous nous sommes engagés avec elle sur différents projets de coproductions, que ce soit pour ses formats performatifs ou pour ses pièces de groupes. Ainsi, nous avons coproduit les pièces *BAT* (2012), *Froufrou* (2013), *Le Triomphe de la renommée* (2013), *Taxi-Dancers* (2016), *Sugar Dance* (2020) et avons invité la performance *Ballet* pour l'ouverture et la présentation de notre saison 19-20. Nous sommes actuellement en discussion avec sa compagnie pour la coproduction de la prochaine création, *Hominal /XXX* (2023). Nous imaginons également inviter certaines de ses performances récentes sur nos prochaines saisons.

Le lien fort et durable avec sa compagnie n'est toutefois pas exclusif. A Genève et environ, Marie-caroline Hominal est aussi soutenue par des institutions telles que La Bâtie, L'Arsenic, Vidy, avec lesquels nous tissons des partenariats autour de ses projets. Notre complicité avec elle va donc perdurer dans les saisons à venir, et nous espérons qu'elle saura recevoir le soutien et la confiance de la part des institutions qui sont susceptibles aujourd'hui de s'allier pour le développement de son travail de création et de diffusion.

Avec mes salutations cordiales,

Anne Davier, direction du Pavillon ADC



Annexe 3 : Plan financier triennal

CHARGES	2022	2023	2024	TOTAL
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES				
Marie-Caroline Hominal 80%	61'632.00	61'632.00	61'632.00	184'896.00
Production/Admin 50%	30'000.00	30'000.00	30'000.00	90'000.00
Comptabilité 20%	16'800.00	16'800.00	16'800.00	50'400.00
Direction technique 30%	21'800.00	21'800.00	21'800.00	64'800.00
TOTAL SALAIRES BRUTS	130'032.00	130'032.00	130'032.00	390'096.00
CHARGES SOCIALES	23'665.82	23'405.76	23'405.76	70'477.34
TOTAL SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	153'697.82	153'437.76	153'437.76	460'573.34
SALAIRES NON PERMANENTS HORS VACANCES				
Artistes	36'320.00	22'840.00	32'920.00	92'080.00
Assistant.e	4'250.00	7'000.00	11'000.00	22'250.00
Technicien tournée	13'520.00	5'200.00	0.00	18'720.00
Créateur.rice lumières	2'600.00	2'860.00	4'680.00	10'140.00
Créateur.rice musique	2'600.00	2'860.00	4'680.00	10'140.00
Scénographe	0.00	0.00	2'340.00	2'340.00
Costumier.e	780.00	1'040.00	0.00	1'820.00
Vacances	4'297.45	4'451.70	5'923.53	14'672.68
TOTAL SALAIRES BRUTS	64'367.45	46'251.70	61'543.53	172'162.68
CHARGES SOCIALES	11'714.88	8'325.31	11'077.84	31'118.02
TOTAL SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	76'082.32	54'577.01	72'621.37	203'280.69
HONORAIRES				
Artistes D. Hominal (Hominal/Hominal), Ergao (Suites...)	21'020.00	23'520.00	3'600.00	48'140.00
Communication - maintenance site et informatique	5'500.00	5'300.00	5'000.00	15'800.00
Vidéo / captation spectacle	1'500.00	2'500.00	3'000.00	7'000.00
Photos	1'250.00	2'250.00	1'000.00	4'500.00
Cours / entraînement	1'000.00	1'000.00	1'500.00	3'500.00
TOTAL	30'270.00	34'570.00	14'100.00	30'800.00
FRAIS DE VOYAGES				
Voyages	15'750.00	10'000.00	22'000.00	47'750.00
Hébergement	11'080.00	6'100.00	9'450.00	26'630.00
Repas	9'550.00	4'450.00	7'350.00	21'350.00
Visas et assurances	3'450.00	2'100.00	4'100.00	9'650.00
TOTAL FRAIS DE VOYAGES	39'830.00	22'650.00	44'680.00	105'380.00
FRAIS DE PRODUCTION				
Matériel lumière	500.00	1'000.00	1'000.00	2'500.00
Matériel son	700.00	1'000.00	1'000.00	2'700.00
Consommable tournées	3'150.00	2'950.00	1'400.00	7'500.00
Décor	2'000.00	2'000.00	1'000.00	5'000.00
Accessoires	950.00	1'250.00	1'000.00	3'200.00
Costumes	1'200.00	3'000.00	4'000.00	8'200.00
Etudes, recherche, documentation	1'500.00	2'000.00	1'500.00	5'000.00
Transport décor	10'750.00	7'500.00	6'000.00	24'250.00
Droits d'auteur	800.00	800.00	0.00	1'600.00
Promotion	1'000.00	2'000.00	500.00	3'500.00
TOTAL	22'550.00	23'500.00	17'400.00	63'450.00
FRAIS GÉNÉRAUX				
Location bureau	5'000.00	5'000.00	5'000.00	15'000.00
Forfait frais admin	6'000.00	6'000.00	6'000.00	18'000.00
Forfait comptabilité & révision	3'000.00	3'000.00	3'000.00	9'000.00
Stockage décor	3'000.00	3'000.00	3'000.00	9'000.00
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	17'000.00	17'000.00	17'000.00	51'000.00
SOUS-TOTAL CHARGES	339'430.15	305'734.77	319'239.13	964'404.04
IMPREVUS 4%	13'577.21	12'229.39	13'369.57	39'176.16
TOTAL CHARGES	353'007.35	317'964.16	332'608.69	1'003'580.20

PRODUITS	2022	2023	2024	TOTAL
SUBVENTIONS				
Ville de Genève	85'000.00	85'000.00	85'000.00	255'000.00
Canton de Genève	90'000.00	90'000.00	90'000.00	270'000.00
Canton de Genève transformation	14'000.00	0.00	0.00	14'000.00
Pro Helvetia aide à la reprise	14'900.00	0.00	0.00	14'900.00
Pro Helvetia aide à la tournée et à la diffusion	5'400.00	6'150.00	13'130.00	24'680.00
Pro Helvetia aide à la recherche	0.00	0.00	12'000.00	12'000.00
Antenne local Pro Helvetia	5'000.00	0.00	0.00	5'000.00
TOTAL SUBVENTIONS	214'300.00	181'150.00	200'130.00	595'580.00
PARTENARIATS ET AUTRES RECETTES				
Coproductions	30'000.00	30'000.00	30'000.00	90'000.00
Cessions, partenariats	60'600.00	85'500.00	62'900.00	209'000.00
dont partenariat / cessions Teatro Sociale de Bellinzona	7'500.00	8'000.00	8'000.00	23'500.00
dont partenariat / cessions CCS Paris	12'000.00	8'000.00	10'000.00	30'000.00
Remboursement de frais	27'550.00	11'950.00	35'578.49	75'078.49
Corodis	6'200.00	0.00	0.00	6'200.00
Fondations privées	15'000.00	10'000.00	4'000.00	29'000.00
TOTAL AUTRES RECETTES	139'350.00	137'450.00	132'478.49	409'278.49
TOTAL PRODUITS	353'650.00	318'600.00	332'608.49	1'004'858.49

BALANCE				1'278.29
----------------	--	--	--	-----------------

Annexe 4 : Tableau de bord

		Statistiques 2020	Statistiques 2021	2022	2023	2024
Personnel						
Personnel fixe	Nombres de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	2.05	1.5			
	Nombre de personnes	5	3			
Personnel intermittent	Nombre de semaines par années (un poste = 52 semaines à 100%)	82.8	73.4			
	Nombre de personnes	19	33			
Parité dans les engagements	Nombre de personnes engagées directement par la cie	24	36			
	Nombre de femmes engagées directement par la cie	12	17			
Parité sur le plateau	Nombre total de personnes sur le plateau	17	26			
	Nombre de femmes sur le plateau	9	13			
Activités						
Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année	13	24			
Nombre de spectacles	Nombres de productions, coproductions réalisés par la compagnie durant l'année	4	2			
Tournées	Nombre de productions en tournée	6	7			
	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	1	1			
	Nombre de lieux de tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	1	15			
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève	1000	0			
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée	100	1920			
	Nombre de participants à d'autres activités	50	60			
Activités pédagogiques / médiation	Nombre d'activités et animations pédagogiques	1	3			

		Statistiques 2020	Statistiques 2021	2022	2023	2024
Finances						
Charges de personnel	Salaires, charges sociales et frais de personnel + défraiements tournées	348 940	300 215			
Charges de production	Frais créations + frais tournées + frais divers	24 115	38 878			
Charges de fonctionnement	Total des charges - (charges de personnel + charges de production)	30 263	22 894			
Total des charges		403 318	361 987			
Subventions Ville de Genève		60 000	85 000			
Subventions Etat de Genève		80 000	90 000			
Contribution Teatro Sociale Bellinzona		0	3 978			
Contribution Centre culturel suisse		0	0			
Autres apports publics et privés	Subventions diverses + Loterie romande + Pourcent culturel Migros + Corodis+ Pro Helvetia	120 863	57 080			
Ventes et produits divers	Coproductions et recettes spectacles	123 276	98 261			
Total des produits		393 849	361 922			
Résultat		-9 469	-64			
Ratios						
Part de financement partenaires convention	Subventions convention / total des produits	36%	48%			
	Subventions convention / total des subventions reçues	54%	75%			
Part d'autofinancement	Ventes et produits divers / total des produits	31%	27%			
Part des charges de personnel	Charges de personnel / total des charges	86.52%	82.94%			
Part des charges de production	Charges de production / total des charges	5.98%	10.74%			
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / total des charges	7.50%	6.32%			
Taux de rayonnement	Nb de représentations en tournée / nb de représentations total durant l'année	15%	67%			

Annexe 5 : Formulaire de tournées

SUISSE					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

ETRANGER					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

Annexe 6 : Statuts de la compagnie

Statuts de l'Association MadMoiselle MCH

1. Nom / Siège

Sous le nom d'Association MadMoiselle MCH est constituée une association régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse (CC).

Son siège se trouve dans le canton de Genève.

2. But

L'association a pour but de créer des œuvres artistiques
L'association n'a pas de but lucratif.

3. Ressources

Les ressources de l'association sont les suivantes :

- Dons
- Subventions et aides
- Produit des activités

4. Membres

Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association.

Les demandes d'admission sont adressées au comité. Le comité admet les nouveaux membres et en informe l'assemblée générale qui se prononce sur elles.

5. Organes

Les organes de l'association sont :

- l'assemblée générale,
- le comité,
- l'organe de révision.

6. Assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle est composée de tous les membres.

Elle se réunit au moins une fois par année. Elle est valablement constituée quelque soit le nombre des membres présents.

La convocation mentionnant l'ordre du jour est adressée à tous les membres au moins 10 jours à l'avance.

En plus des compétences qui sont normalement les siennes en vertu des articles 60 et suivants CC, l'assemblée générale :

- Accepte et radie les membres,
- Élit les membres du comité et élit un(e) président(e),
- Nomme la direction,
- Réglemente le droit de signature et de représentation,
- Approuve les comptes annuels,
- Nomme l'organe de révision,
- Décide de toute modification des statuts,
- Décide de la dissolution de l'association

7. Comité

Le comité se compose au minimum de 2 membres élus par l'assemblée générale.

Le comité est autorisé à gérer les affaires de l'association et à la représenter.

Le comité peut déléguer des tâches et responsabilités à la direction.

La direction comprend la directrice artistique Marie-Caroline Hominal.

8. Responsabilité

L'association répond seule de ses dettes qui sont garanties par sa fortune sociale.

9. Comptabilité

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

10. Dissolution

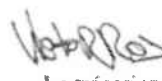
La dissolution peut être décidée par l'assemblée générale. L'actif éventuellement restant doit être redistribué à une association à but non lucratif, exonérée d'impôts et poursuivant des buts analogues.

11. Adoption des statuts

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2010.

Au nom de l'association


La présidente
Mélanie Rouquier


Le trésorier
Victor Roy

Liste des membres du comité

MADMOISELLE MCH ASSOCIATION

Case Postale 248 - 1211 Genève 8 // contact@madmoisellemch.com

Listes des membres du comité de MadMoiselle MCH association :

Présidente
Mélanie Rouquier
Rue des Pierres du Niton 7
1207 Genève
Tel : + 41 (0) 76 779 54 89
Courriel : donamulata@hotmail.com

Trésorier
Victor Roy
Rue de Lausanne 42
1201 Genève
Tel : + 41 (0) 78 897 41 45
Courriel : victor@vroy.ch